\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Minister of Interior
Syed Mohsin Raza Naqvi
4th Floor, R Block, Pak Secretariat
Constitution Ave, G-5/1
Islamabad
Pakistan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation concernant l’expiration imminente des cartes de «preuve d’enregistrement» délivrées par le HCR à pas moins de 1,4 millions d’Afghan·e·s au Pakistan. En outre, je suis très préoccupé·e par la situation de harcèlement, de détention arbitraire et de renvoi forcé à laquelle sont confrontés au moins 1 080 312 d’Afghan·e·s, dont des personnes réfugiées et demandeuses d’asile, depuis octobre 2023.**

Les cartes de «preuve d’enregistrement» que détiennent pas moins de 1,4 millions d’Afghan·e·s arrivent à expiration le 30 juin 2025. Les autorités pakistanaises doivent les renouveler, comme elles l’ont déjà fait par le passé, afin de garantir que ces personnes ne soient pas soumises au harcèlement, aux détentions arbitraires et aux expulsions forcées. Si elles sont renvoyées de force en Afghanistan, elles risquent de subir de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture, ainsi que des crimes contre l’humanité, comme la persécution fondée sur le genre. En particulier, les groupes à risque, comme les journalistes, les défenseur·e·s des droits humains, les manifestantes, les artistes et les anciens employé·e·s du gouvernement, seraient à la merci d’actes de persécution et de répression de la part des talibans. Tandis que les femmes et les filles renvoyées de force seront privées d’éducation, de travail et de participation à la vie publique, de nombreux Afghans seront également séparés de leur famille, et perdront leurs moyens de subsistance et leur logement.

En octobre 2023, le gouvernement du Pakistan a annoncé le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, une initiative opaque visant à expulser de force et de manière arbitraire les ressortissants afghans du pays. Depuis, les autorités s’en prennent aux réfugié·e·s afghans non enregistrés, démolissant leurs maisons, confisquant leurs biens et installant des centres de détention – les détenus n’étant pas autorisés à consulter un avocat.

Les expulsions forcées, ainsi que la répression que subissent les réfugié·e·s afghans, violent les obligations juridiques internationales du Pakistan, notamment le principe de non-refoulement.

**Aussi je vous prie de renouveler la validité des cartes de «preuve d’enregistrement» et d’annuler officiellement le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, en vue de mettre un terme à tous les renvois forcés vers l’Afghanistan. Enfin, je vous exhorte à cesser de harceler les ressortissants Afghans au Pakistan.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Pakistan, Bernastrasse 47, 3005 Bern

Fax: 031 350 17 99, E-Mail: parepbern@gmail.com